

11 juillet 2016

« Diversité linguistique, diversité culturelle, identité(s) »

Mr KATSI Marios

Membre de la délégation hellénique

Texte d'intervention

Le droit à l'éducation est un droit humain fondamental, que l'Etat Grec respecte et promeut. Selon le droit européen et le droit national, tout enfant et, d'autant plus, tout enfant réfugié a droit à l'éducation. La sauvegarde de ce droit pour les réfugiés mineurs a été un des soucis majeurs du Ministère Grec de l'Education, à partir du début de 2016.

Cela a nécessité un travail fort exigeant qui a été planifié sous des conditions de pression temporelle et mis en œuvre dans un environnement particulièrement changeant. Provenant de diverses zones de conflit, tous les réfugiés ont vécu des expériences dures et bouleversantes. Mais, en même temps, ils ne forment pas un groupe homogène: il s'agit de personnes de diverses nationalités et langues, avec des caractéristiques culturelles et

sociales sensiblement variées et ayant un niveau éducatif et économique très inégal.

Le Ministère de l'Education Grec a préparé et mis en place un plan visant à l'intégration des enfants réfugiés à l'éducation, comme un volet du processus plus générale de leur intégration sociale. La Comité Scientifique qui a été constituée à ce but a pris en compte la grande mobilité des populations migratoires, leur ignorance de la langue grecque ainsi que le fait que la majorité des enfants réfugiés ont passé des longues périodes de déscolarisation.

La "question des réfugiés" a atteint son point culminant pendant la période entre le mois d'Aout 2015 et le mois de Mars 2016. Selon des estimations non officielles, le nombre des réfugiés qui sont arrivés en Grèce a touché un million de personnes. Après la fermeture des frontières et l'accord entre l'Union Européenne et la Turquie, environ 60.000 personnes, dont 20.000 enfants, ont été bloquées en Grèce. Parmi ces enfants, il y a 8.000 dont l'âge correspond à l'école primaire et secondaire, c'est-à-dire à l'éducation obligatoire.

Pour l'éducation de ces enfants, le Ministère de l'Education a créé 117 structures d'accueil dans des écoles déjà existantes. Environ 3.000 enfants, qui n'avaient aucune connaissance de la langue grecque, ont été scolarisés dans ces structures pendant les après-midis. Dans la plupart des cas, les enfants se sont adaptés au processus éducatif et ont bien répondu aux cours

tout en progressant aussi dans l'apprentissage de la langue grecque. Par ailleurs, dans un grand nombre d'écoles, les premières difficultés de contact entre les élèves réfugiés et leurs camarades ont été surmontées avec comme résultat l'organisation d'activités communes visant à faire connaître les traditions culturelles des pays de provenance des réfugiés.

Néanmoins, il y a un nombre considérable d'élèves qui n'ont pas systématiquement suivi les cours ou qui ne se sont même pas présentés aux écoles. Ce phénomène a été plus marqué parmi les élèves arabophones (Syriens) qui avaient l'espoir de parvenir à quitter la Grèce pour aller dans d'autres pays Européens. Par ailleurs, on ne peut pas négliger les difficultés réelles de communication entre les maîtres et les élèves, difficultés dues à la question de la langue mais aussi au fait que peu nombreux sont les enseignants ayant des connaissances et d'expérience d'enseignement à des élèves allophones ou une spécialisation à l'éducation bilingue et interculturelle. Malgré ces obstacles, les enseignants se sont efforcés de créer des ponts entre l'école et la société, bien qu'ils se soient souvent trouvés dans des situations de grande pression en raison de réactions extrêmes de la part de parents et de mouvements racistes. Le gouvernement grec, de son côté, n'a pas transigé sur l'existence et le fonctionnement des structures d'enseignement pour les enfants réfugiés; qui plus est, nombreux ont été les organisations et les citoyens qui se sont battus pour protéger le droit de ces enfants à l'éducation.

Afin de promouvoir l'intégration des enfants réfugiés, le système éducatif doit être ouvert; il doit reconnaître des identités différentes, des références culturelles diverses et des besoins variés. Jusque-là, priorité a été donnée à l'apprentissage de la langue grecque ainsi que d'autres langues européennes; pour l'avenir, nous projetons l'enseignement des langues des pays de provenance des enfants.

Il s'agit pour nous d'une entreprise éducative sans précédent qui, malgré les omissions et les difficultés, a été le premier pas vers l'intégration sociale des réfugiés à notre pays. Le pari politique et social consistant à faire sortir les enfants du ghetto des campements et à les aider d'accéder à une vie normale, correspondant aux besoins de leur âge, a été en grande partie gagné –et cela dans un domaine qui s'avère fort compliqué si l'on prend en considération la situation européenne et internationale actuelle. Ces réussites sont d'autant plus importantes que les possibilités d'intégration sociale des réfugiés et de rencontre avec les citoyens grecs étaient plutôt limitées; c'est pourquoi il s'agit de réussites qui constituent la base pour la reconnaissance active des droits des réfugiés et pour leur intégration dans les sociétés grecque et européennes.